



**HAL**  
open science

# Les migrations par le mariage au Japon : une forme d'importation de travail reproductif ?

Hélène Le Bail

► **To cite this version:**

Hélène Le Bail. Les migrations par le mariage au Japon : une forme d'importation de travail reproductif ?. *Cipango - Cahiers d'études japonaises*, 2024, 25, pp.117-147. 10.4000/cipango.5371 . hal-04431496

**HAL Id: hal-04431496**

**<https://sciencespo.hal.science/hal-04431496v1>**

Submitted on 1 Feb 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

## Les migrations par le mariage au Japon : une forme d'importation de travail reproductif ?

*Marriage migrants in Japan: importing reproduction workforce?*

Hélène Le Bail

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cipango/5371>  
DOI : 10.4000/cipango.5371  
ISSN : 2260-7706

### Éditeur

INALCO

### Édition imprimée

Date de publication : 21 janvier 2023  
Pagination : 117-147  
ISBN : 9782858314348  
ISSN : 1164-5857

Ce document vous est offert par Fondation nationale des sciences politiques



### Référence électronique

Hélène Le Bail, « Les migrations par le mariage au Japon : une forme d'importation de travail reproductif ? », *Cipango* [En ligne], 25 | 2023, mis en ligne le 14 décembre 2023, consulté le 01 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/cipango/5371> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cipango.5371>

---



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

# Les migrations par le mariage au Japon : une forme d'importation de travail reproductif ?

*Marriage migrants in Japan:  
importing reproduction workforce?*

Hélène LE BAIL

Chargée de recherche CNRS, Sciences Po Paris-CERI

L'articulation des dynamiques migratoires et matrimoniales est un phénomène renouvelé depuis les années 1980 du fait de l'ouverture de nombreuses frontières – celles en particulier des républiques communistes – et de la fermeture croissante d'autres frontières – celles des pays riches. Ainsi, l'accroissement des mariages entre personnes géographiquement, et souvent culturellement, éloignées est à la fois l'indication d'une plus grande liberté de circulation, d'une extension des possibilités de choix matrimoniaux, et le résultat de stratégies alternatives face à des frontières difficiles à franchir. Plusieurs termes existent pour nommer ce phénomène : « mariages transfrontaliers », « transnationaux » et « internationaux » (le plus courant au Japon étant celui de *kokusai kekkon* 国際結婚), ou encore « migration matrimoniale » et « migration par le mariage » (en japonais *imin kekkon* 移民結婚). À ces termes qui tentent de saisir une catégorie s'ajoutent ceux, moins académiques, qui cherchent à dénoncer le phénomène en insistant sur le caractère illégal de ces migrations – « mariage blanc », « *green card marriage* », « mariage de convenance » – ou à dénoncer la marchandisation du corps des femmes – « *mail order bride* », « épouse sur catalogue » mais aussi

en japonais « fiancées asiatiques » (*Ajiakei hanayome* アジア系花嫁)<sup>1</sup>. Le terme japonais qui insiste sur l'origine asiatique des femmes inscrit ce phénomène dans la continuité des formes d'exploitation des femmes asiatiques par les Japonais qui sont au cœur des combats féministes : les femmes de réconfort pendant la guerre bien évidemment, mais aussi le tourisme sexuel japonais des années 1970-1980.

Dans les études migratoires, les « migrations par le mariage » sont devenues un champ d'étude à part entière, rassemblant des travaux de différentes disciplines des sciences sociales (CONSTABLE, 2005 ; PALRIWALA et UBEROI, 2008 ; WANG et HSIAO, 2009 ; GRILLOT, 2010 ; LU et YANG, 2010 ; SCHAEFFER, 2012 ; MASKENS, 2013 ; FRESNOZA-FLOT et RICORDEAU, 2017 ; LE BAIL, LIEBER et RICORDEAU, 2018). Parmi ces travaux, un certain nombre analyse ces mariages sous l'angle de la migration de travail, plus particulièrement de travail reproductif (PIPER et ROCES, 2003 ; LEE, 2012). La notion de division des tâches entre hommes et femmes (les premiers prenant en charge le travail productif et rémunéré ; les secondes le travail de reproduction de la force de travail, le plus souvent de façon non-rémunérée) a permis d'expliquer la dévalorisation des emplois fortement féminisés. Or ce sujet d'étude se trouve renouvelé depuis une vingtaine d'années pour analyser la féminisation des migrations. Dans les années 1970, parler de « travail » était un moyen de revaloriser les tâches non rémunérées sans lesquelles le travail productif ne pouvait pas se faire. C'était aussi un moyen de déconstruire les théories considérant la division des tâches comme le fruit d'une différence biologique pour y voir une construction sociale (BENERIA, 1979). En effet, à part la grossesse, aucune autre tâche n'a de raison biologique d'être assignée aux femmes. De la même manière, aujourd'hui, l'usage du terme « travail reproductif » dans le cadre des études migratoires marque une volonté d'insister sur le fait que les mêmes tâches restent encore assignées aux femmes migrantes, que le travail pris en charge par ces migrantes reste plus ou moins visible, plus ou moins valorisé, et surtout pas ou peu rémunéré.

---

1. Dans cet article, nous privilégions l'utilisation du féminin pour parler des migrantes par le mariage ou des migrantes dans le secteur de la domesticité et du soin aux personnes. Quoique des hommes soient également concernés, la majorité écrasante de femmes dans ces catégories de migration au Japon (et de manière générale) légitime ce choix et rend mieux compte de la réalité.

La notion de travail reproductif (*saiseisanrōdō* 再生産労働) recouvre trois principales tâches. Premièrement, renouveler la force productive de travail, autrement dit procréer, avoir des enfants, assurer au quotidien le travail domestique : la cuisine, le ménage, la lessive, les courses, mais aussi assurer le travail intime, celui des relations émotionnelles et sexuelles. Deuxièmement, prendre soin des personnes dépendantes (sens restreint souvent donné au travail du *care*), en particulier enfants et personnes âgées. Troisièmement, assurer le travail de reproduction sociale, c'est-à-dire renouveler la force productive au niveau qualitatif cette fois : assurer l'éducation des enfants, mais aussi leur socialisation, ainsi que les tâches de socialisation du foyer en général, la participation à la vie communautaire<sup>2</sup>. Ce sont l'ensemble de ces tâches dédiées à la reproduction que nous appelons travail reproductif.

Dans les études sur les migrations, ce terme permet de croiser les analyses sur des routes migratoires qui relèveraient, d'une part, de la migration de travail (travailleuses domestiques, aides-soignantes, etc.) et, d'autre part, de la migration familiale (épouses de nationaux ou de résidents étrangers). Il permet de réintroduire au sein des travaux sur la globalisation du travail de soins à la personne (BENERIA, 2007), ou sur les nouvelles formes de divisions internationales du travail (FALQUET *et al.*, 2010), le cas du travail réalisé dans la sphère privée et non rémunéré et de mettre en évidence les continuités entre travailleuses migrantes et épouses migrantes (KOFMAN, 2012). Il permet aussi de mettre en évidence que le choix de la destination migratoire dépend souvent des politiques d'immigration mises en place par le pays de destination (YEOH *et al.*, 2013). Parce qu'il introduit une dimension critique, le concept de travail reproductif est également préféré à celui de « travail du *care* » (soin aux personnes) par les chercheurs souhaitant souligner les hiérarchies ethnoraciales qui s'ajoutent, voire remplacent dans certaines sociétés la division homme-femme ou la division de classe dans la prise

---

2. Voir par exemple : TRUONG, 1996 ; PARRENAS, 2012. Dans les travaux des années 1970 qui ne portaient pas alors sur les migrations, la définition de la reproduction se décline de façon très similaire : reproduction biologique ou humaine (procréation, grossesse), reproduction de la force de travail (tâches domestiques, de soin, d'éducation, de transmission des savoir-faire), reproduction sociale (structures qui permettent de maintenir un certain ordre favorable aux deux autres dimensions de la reproduction) (BENERIA, 1979).

en charge de ces tâches. Ainsi dans la continuité des travaux analysant la « division ethnoraciale du travail reproductif » au sein d'une société (GLENN, 1992) – par exemple les Noires-Américaines aux États-Unis – des études mettent en évidence la « division internationale du travail reproductif » où des immigrés de certaines nationalités ou origines assurent pour d'autres ce travail (PARRENAS, 2012) – telles les travailleuses domestiques philippines à Hong Kong ou dans les pays du Golfe ou encore les nounous nord-africaines en France. Dans l'Histoire, au fil des transformations économiques, sociales, politiques, de mœurs ou démographiques, le travail reproductif a été transféré à des personnes d'autres classes, d'autres groupes ethniques ou d'autres nationalités avec l'immigration (TRUONG, 1996). Aujourd'hui, au Japon, comme dans beaucoup d'autres pays aux taux de fertilité très bas, c'est la démographie qui impulse la nécessité de réorganiser la prise en charge des tâches de reproduction. Les études migratoires s'intéressent alors à observer comment ces tâches sont transférées à des migrantes, grâce à des politiques migratoires ciblées ou de façon plus informelle. L'espace migratoire asiatique est particulièrement intéressant en ce qu'il cumule à la fois une forte mobilité de migrantes de travail dans le secteur du soin et de la domesticité et une mobilité liée aux migrations par le mariage, qui ne connaît pas de commune mesure dans les autres régions du monde.

Les migrations par le mariage ont pris de l'ampleur dans les grands espaces migratoires classiques : entre l'Europe de l'Est et de l'Ouest, entre l'Amérique latine et l'Amérique du Nord, entre l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Nord-Est, et entre l'Afrique du Nord, l'Afrique sub-saharienne et l'Europe (LE BAIL *et al.*, 2018). Parmi toutes ces routes migratoires, l'Asie de l'Est est certainement l'espace le plus concerné ; c'est en tout cas la région du monde où ce phénomène migratoire a amené des États à légiférer pour gérer les départs, comme aux Philippines ou au Vietnam (RICORDEAU, 2014 ; LEE, 2014), ou les arrivées, comme en Corée (LEE, 2012). Le développement des migrations par le mariage s'est traduit par l'augmentation rapide des mariages transnationaux dans les années 1990 et jusqu'au milieu des années 2000. Ces migrations sont caractérisées par une forte surreprésentation des femmes qui s'explique par une diversité de facteurs à observer aussi bien dans la société de départ – marginalité sociale, précarité, désir de migrer – que dans celle de destination – injonction au mariage, dépopulation, vieillissement. Dans le cas du Japon, les statistiques sont parlantes : depuis le début des années 1980 et jusque

2005, les unions entre un homme japonais et une femme étrangère ont augmenté très rapidement et atteint des chiffres quatre fois supérieurs aux cas d'unions entre une femme japonaise et un homme étranger<sup>3</sup>.

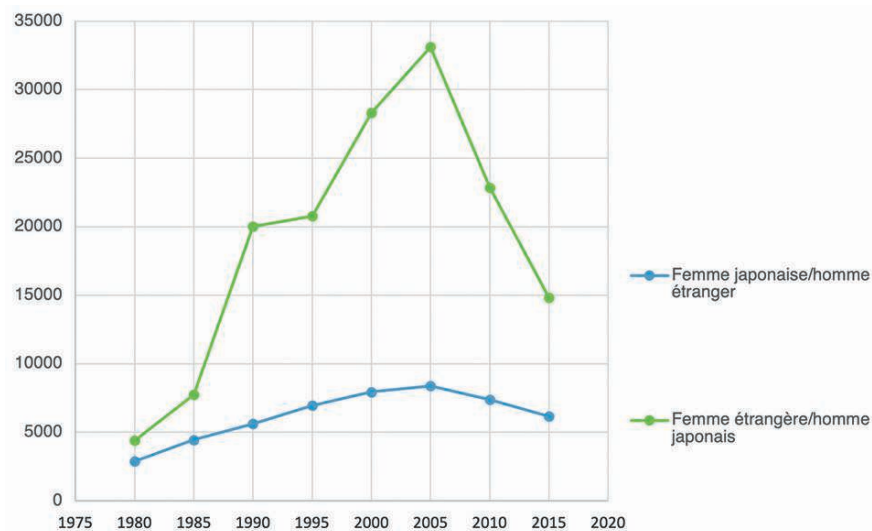


FIGURE 01. ÉVOLUTION DES MARIAGES INTERNATIONAUX AU JAPON (1980-2015)

Source : graphique réalisé à partir des données du ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales (*kōsei rōdō shō* 厚生労働省), 2006 et 2016, en ligne :

<https://www.mhlw.go.jp/toukei/list/166-1.html>

3. À partir des données du ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales (*kōsei rōdō shō* 厚生労働省), 2006 et 2016, en ligne : <https://www.mhlw.go.jp/toukei/list/166-1.html>. Bien évidemment, au niveau national, ces unions ne relèvent pas toutes des migrations par le mariage, autrement dit de mariages conclus à distance qui rendent l'immigration possible. Toutefois, les enquêtes de terrain plus locales prouvent que dans nombre de communes rurales, la quasi-totalité des mariages internationaux sont le fait des migrations par le mariage. Voir LE BAIL, 2012.

Cet article se base sur une étude de terrain réalisée entre 2008 et 2014 auprès de migrantes chinoises épouses de Japonais<sup>4</sup>, qui sont, depuis la fin des années 1990, les plus nombreuses. Dans la continuité d'un article qui analyse l'imbrication entre les logiques de migration matrimoniale et de migration de travail (LE BAIL, 2017), nous souhaitons, ici, situer la question de l'immigration par le mariage dans le cadre plus large du régime migratoire japonais conditionnant la présence d'une main d'œuvre étrangère dans le secteur du travail reproductif – travail domestique et travail de soin aux personnes. La très forte restriction de l'immigration de travail dans ce secteur peut-elle expliquer l'importance de l'immigration par le mariage ? L'immigration par le mariage était-elle une réponse aux besoins en termes de travail reproductif et dans quelle mesure y a-t-elle réellement contribué ? Peut-on mettre en lien l'ouverture récente à une main d'œuvre étrangère dans ce secteur d'activité et le recul très net des entrées de nouvelles épouses asiatiques ? Pour répondre à ces questions, nous nous appuyerons sur notre travail d'enquête auprès des épouses chinoises de Japonais en le croisant avec les résultats des travaux récents abordant l'immigration par le mariage à partir de terrains dans d'autres régions du Japon ou auprès d'autres groupes d'épouses étrangères, ainsi qu'avec les résultats de travaux quantitatifs.

### **Cadre d'analyse : travail reproductif et circulation internationale de main-d'œuvre**

Les épouses migrantes sont une des formes de l'immigration féminine liée au travail reproductif. Par comparaison aux canaux de migrations de professionnelles, le cas des migrantes par le mariage connaît un certain nombre de particularités. Aucune

---

4. Le terrain a été réalisé dans les départements de Yamagata et Niigata, principalement dans quatre cantons ruraux. Les données se composent de 31 entretiens longs semi-directifs (16 avec des femmes migrantes et 15 avec des membres des associations ou des institutions locales proposant un soutien à ces migrantes), plusieurs personnes ont été interrogées plusieurs fois au cours de la période. Ces matériaux sont complétés par des entretiens informels, des notes de terrain collectées au cours de période d'observation, parfois participante (cours de japonais, séminaires, ateliers culturels), et de rapports des autorités locales.



qualification ou expérience professionnelle n'est requise, la communauté d'accueil, supposant que les migrantes vont rester longtemps ou de façon permanente, leur impose une forte pression à l'intégration et, très souvent, attend d'elles d'avoir des enfants et d'assurer le travail non rémunéré communément à la charge de la *yome* 嫁 (LEE, 2015).

Le cas des mariages transfrontaliers ferait donc partie d'un ensemble plus large de transfert de main d'œuvre dans le domaine du travail reproductif. Il ne s'agit pas de dire que la motivation de ces mariages ne serait pas la vie de couple ou le désir de fonder un foyer. Nous avons décrit ailleurs combien les motivations des migrantes sont imbriquées : il existe un réel désir d'entrer dans la norme du mariage, voire de faire un meilleur mariage qu'en Chine, de trouver un mari plus compréhensif, plus « moderne » (LE BAIL, 2012). Si les études concernant les motivations des époux japonais (et leurs parents) sont inexistantes à notre connaissance, de nombreuses études s'intéressent aux motivations des migrantes par le mariage. Ces travaux discutent des aspirations symboliques – se déplacer dans un espace international – et des aspirations administratives – obtenir un permis de séjour. Ce dernier cas est souvent étiqueté de « mariage de convenance ». D'autres travaux ont décrit l'échange (plus ou moins conscient et formulé) d'un travail reproductif contre une sécurité financière (FAIER, 2008 ; SAIHANJUNA, 2011 ; LEE, 2015).

Nous avons défini en introduction le travail reproductif en soulignant que les analyses se sont renouvelées dans le cadre des travaux sur les migrations contemporaines de femme. Ainsi que nous l'avons évoqué en introduction, les auteurs alternent entre les terminologies de travail reproductif et de travail de *care*, voire de travail de l'intimité. Nous ne discuterons pas ici les variations entre ces concepts et faisons le choix de parler de travail reproductif pour deux raisons : il inclut le travail procréatif (la reproduction biologique, autrement dit la grossesse et l'enfantement) et il renvoie aux débats sur la distinction entre travail rémunéré et non rémunéré. Le travail reproductif est pris en charge de façon rémunérée ou non, en partie dans la sphère privée et en partie dans la sphère publique et suppose ainsi des interactions entre les logiques de l'État-nation et celle de la vie de tous les jours (TAKEDA, 2005). L'équilibre entre sphère publique et privée est en constante évolution en fonction des politiques publiques. Par exemple, dans le cas des soins aux personnes âgées, l'introduction de l'assurance pour les soins de long terme (*kaigo hoken* 介護保険) a fait basculer le centre de la prise en charge

des soins de la sphère privée (non rémunérée) vers la sphère publique. Toutefois, ce basculement vers une offre de soins rémunérée pour les personnes âgées n'a pas entraîné l'entrée en nombre de travailleuses migrantes dans ce nouveau secteur d'activité, et en particulier pas au domicile des personnes (OGAWA, 2016).

Pourtant, dans un grand nombre de pays, le travail de soin aux personnes âgées et plus généralement le travail reproductif est pris en charge de façon croissante par des migrantes. Ito Ruri (2009), sociologue spécialiste des questions de genre et de migration, liste six formes de transfert de main-d'œuvre lié au travail reproductif en Asie :

1. l'emploi d'une travailleuse domestique migrante comme marque de statut social pour les familles des classes privilégiées (pays du Golfe) ;
2. l'emploi de femmes migrantes dans le secteur du travail sexuel (entendu dans un sens large) lié à la mondialisation de la marchandisation des services sexuels (Japon) ;
3. l'emploi de travailleuses domestiques migrantes par des couples des classes moyennes afin de prendre le relais du travail reproductif dans les couples à deux salaires (Hong Kong, Taiwan, Singapour) ;
4. les épouses migrantes suite à des mariages transnationaux liés aux difficultés de mariages pour des hommes de certaines régions et classes sociales (Japon, Corée du Sud, Taiwan) ;
5. l'emploi d'aides-soignantes migrantes à domicile pour répondre au vieillissement rapide de la population et pour la prise en charge des soins aux personnes dépendantes ;
6. l'emploi d'aides-soignantes migrantes en établissement pour combler le manque de main-d'œuvre dans ce secteur d'activité (Taiwan, Singapour, Japon).

*Grosso modo*, les formes de migrations liées au travail reproductif peuvent être classées en quatre catégories : les travailleuses domestiques, les professionnelles du soin (infirmières, aides-soignantes, aides à domicile), les épouses et les travailleuses du sexe. Parmi ces quatre catégories, celle des épouses migrantes a pour spécificité de ne pas être habituellement analysée dans le cadre du marché du travail, puisqu'il ne s'agit pas d'une activité rémunérée. Toutefois, au Japon

comme ailleurs, le débat sur la nécessité de reconnaître la valeur ajoutée du travail reproductif non rémunéré (*shufu ronsō* 主婦論争) remonte aux années 1950 et a pris de l'importance dans les années 1970. Le souci de prendre en compte dans les analyses économiques ce travail non pécuniaire explique le choix d'utiliser le mot « travail » pour parler des tâches reproductives qu'elles soient payées ou non. Dans la réalité, ces quatre catégories, qui débouchent sur des statuts de résidence différents, se superposent : un statut peut recouvrir des tâches plutôt attachées à un autre statut ou bien les migrantes peuvent passer d'un statut à un autre.

Comparé aux autres pays asiatiques les plus riches, le Japon n'a que récemment entrouvert ses frontières aux travailleuses domestiques et aux professionnelles du soin à la personne. Par ailleurs, le Japon a restreint l'immigration de travailleuses du sexe depuis 2005. L'immigration par le mariage n'a jamais été soutenue par une politique officielle (comme cela est le cas en Corée du Sud), toutefois, ce statut peut être considéré pour les années 1980-2000 comme la principale voie de transfert d'une main d'œuvre pour la prise en charge du travail reproductif à domicile. L'objet de cet article est précisément de considérer le cas des épouses migrantes dans le contexte plus large d'une immigration dans le secteur du travail reproductif au Japon. Il discutera la réalité des trois aspects du travail reproductif proposés ci-dessus : travail procréatif, intime et domestique, travail de soins aux personnes et travail de socialisation.

### **Travail reproductif et politiques d'importation de main d'œuvre au Japon**

Avant de détailler le cas des migrations par le mariage, dressons un tableau des autres formes d'immigration liée au travail reproductif. Le Japon est régulièrement présenté comme une exception parmi les pays les plus riches en Asie de l'Est. En effet, Taiwan, la Corée du Sud, Singapour et la région autonome de Hong Kong ont depuis plus longtemps ouvert leurs portes à une main d'œuvre migrante pour la prise en charge du travail domestique et des soins aux personnes âgées (ITO, 2013), bien que la Corée du Sud partage avec le Japon le fait de ne pas avoir ouvert ses frontières aux employées de maison (OGAWA, 2014). Au Japon, la fermeture

du secteur à l'immigration de travail reste vraie, même si des évolutions récentes sont perceptibles ainsi que nous le décrivons dans les paragraphes suivants.

L'autorisation de séjour et de travail pour les aides à domicile ou travailleuses domestiques (*kaji shiyō-nin* 家事使用人) était jusque très récemment limitée aux foyers de résidents étrangers diplomates ou d'expatriés pour de très grandes entreprises. La réforme de la loi sur les zones spéciales (en abrégé *tokku-hō* 特区法) de 2015 autorise la délivrance de visas de travail pour les activités de soutien aux tâches domestiques (*kaji shien katsudō* 家事支援活動). Ce statut a d'abord été autorisé en essai dans les deux zones spéciales de la ville d'Osaka et du département de Kanagawa. En décembre 2019, selon les statistiques du ministère des Affaires juridiques, le nombre de résidentes avec un visa travail domestique (*kaji shiyō-nin*) s'élevait à 1 189 (dont 940 Philippines, 41 Indonésiennes, 41 Chinoises, 27 Indiennes, 16 Thaïlandaises, 16 Sri Lankaises<sup>5</sup>).

Concernant les professionnelles du soin, il existe plusieurs voies d'entrées au Japon, toutes également assez récentes<sup>6</sup>. Tout d'abord, des professionnelles du secteur du soin sont arrivées au Japon dans le cadre des accords de partenariat économique (EPA) (SUZUKI, 2007). Les Indonésiennes sont les premières à arriver en 2008, suivies des Philippines en 2009 et des Vietnamiennes en 2014. En décembre 2019, selon les statistiques du ministère des Affaires juridiques, le nombre de résidentes avec un visa EPA (E P A 対象者) était de 3 969 personnes dont 1 573 Indonésiennes, 1 487 Philippines et 908 Vietnamiennes. Afin de rester en accord avec la révision de 1990 de la loi sur l'immigration (*shutsunyūkoku kanri oyobi nanmin nintei-hō* 出入国管理及び難民認定法) qui n'autorise pas officiellement l'immigration de travailleurs non qualifiés, et étant donné que le Japon ne reconnaît pas les diplômés d'infirmier de ces pays, les personnes relevant de ces programmes sont qualifiées de « candidats » aux concours

---

5. MINISTÈRE DES AFFAIRES JURIDIQUES, 2019. Comme indiqué en note 1, je rappelle que je féminise les termes parce qu'il s'agit de femmes en grande majorité, mais il peut y avoir quelques hommes.

6. Certes, il existe parmi les catégories de travailleurs qualifiés ouvertes à l'immigration en 1990, la catégorie de professionnel de santé. Cette catégorie concerne avant tout des médecins (en particulier en médecine traditionnelle chinoise) et plus rarement des infirmiers/infirmières.

d'infirmier (*kangoshi* 看護師) ou au concours d'aide-soignant (*kaigo fukushishi* 介護福祉士), en outre, le Gouvernement japonais présente cette mobilité de travailleurs comme une mesure de diplomatie (pour répondre à la demande des partenaires dans le cadre des accords économiques) et non comme une solution au manque de main-d'œuvre dans ce secteur (ASATO, 2014). À l'heure actuelle, les professionnelles du soin migrantes ne peuvent travailler à domicile, mais doivent travailler dans des établissements.

Ensuite, sous les recommandations du plan de Stratégie de revitalisation du Japon (*Nihon saikō senryaku* 日本再興戦略) révisé en 2014, un nouveau statut de résidence a été créé : « personnel soignant » (*kaigo* 介護). Ce statut est destiné aux étudiants étrangers qui auront étudié au moins deux ans dans une école supérieure professionnelle et auront obtenu un diplôme d'aide-soignant (*kaigo fukushishi* 介護福祉士)<sup>7</sup>. Ils pourront alors obtenir un visa de travail. Pour cela, la loi sur l'immigration a été révisée le 18 novembre 2016 et les premiers permis de résidence sont délivrés à partir de septembre 2017. Ce statut permet de faire venir conjoint et enfants, il est renouvelable. En décembre 2017, il concernait 18 personnes : 7 Vietnamiennes, 4 Chinoises, 4 Népalaises, ainsi qu'une Taiwanaise, une Coréenne et une Indonésienne. Fin 2019, il concernait 592 personnes dont 296 Vietnamiennes, 80 Chinoises, 62 Népalaises, 54 Philippines (MINISTÈRE DES AFFAIRES JURIDIQUES, 2017 et 2019).

Un récent amendement de la loi sur les apprentis (*ginō jissshū-hō* 技能実習法) entré en vigueur en novembre 2017<sup>8</sup> a permis d'introduire dans la liste des secteurs pouvant accueillir des apprentis celui d'aide-soignante (*kaigo shokushu* 介護職種). Selon le discours officiel du Gouvernement et en accord avec le cadre particulier du programme d'apprentissage qui relève non pas de la loi sur l'immigration, mais de la politique d'aide au développement, l'entrée de ces apprentis dans le secteur des soins à la personne ne relève pas d'une logique d'introduction de main-d'œuvre,

---

7. Le terme *kaigo fukushishi* renvoie à tout travail auprès de personnes ayant besoin d'un soutien physique ou mental. Ainsi la traduction française d'aide-soignant est un peu réductrice, il peut aussi s'agir d'éducateurs.

8. En ligne sur le site du ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales : [http://www.mhlw.go.jp/stf/seisakunitsuite/bunya/koyou\\_roudou/jinzaikaihatsu/global\\_cooperation/01.html](http://www.mhlw.go.jp/stf/seisakunitsuite/bunya/koyou_roudou/jinzaikaihatsu/global_cooperation/01.html).

mais d'une logique de transfert des savoir-faire. Pour 2018, 0,5 % de l'ensemble des apprentis étaient engagés comme aides-soignantes, à savoir 1823 personnes<sup>9</sup>. Enfin, face aux nombreuses critiques de ce programme d'apprentissage et aux pressions croissantes de la part des secteurs qui connaissent une forte pénurie de main d'œuvre, la Loi sur l'immigration a également été amendée l'année suivante, en décembre 2018 (entrée en vigueur en janvier 2019). Un nouveau statut de résidence a été créé sous le nom de « compétence spécifique » (*tokutei ginō* 特定技能) qui pourrait à terme remplacer en partie le programme d'apprentissage. Il repose sur une liste de secteurs d'activités ouverts au recrutement de travailleurs étrangers peu qualifiés ou moyennement qualifiés. Cette liste recoupe celle des secteurs ouverts aux apprentis étrangers et là aussi le secteur des soins à la personne (*kaigo* 介護) en fait partie<sup>10</sup>. Selon les objectifs affichés par le Bureau d'immigration du ministère des Affaires juridiques, c'est dans ce secteur que le Japon projette de recruter le plus grand nombre de travailleurs étrangers, toutefois, selon les statistiques de novembre 2019, sur 1019 résidents étrangers avec un statut de « compétence spéciale », seuls 19 étaient recrutés dans le secteur des soins<sup>11</sup>.

La volonté de répondre au manque de main d'œuvre dans le secteur des soins à la personne est donc rendue visible par l'évolution des politiques dans les toutes dernières années, même si le Gouvernement continue en partie de ne pas considérer ces nouvelles mesures comme des mesures d'immigration. Par ailleurs, ainsi que nous le verrons en fin d'article, les épouses étrangères sont également souvent poussées vers ce secteur d'activité, comme beaucoup de femmes japonaises en reconversion ou à la recherche d'emploi à temps partiel. Les récentes mesures sont significatives, mais les chiffres que nous avons évoqués ci-dessus restent bien

---

9. Selon l'Organization for Technical Intern Training (OTIT, *Gaikokujin ginō jissshū kikō* 外国人技能実習機) : [https://www.otit.go.jp/research\\_toukei\\_h29h30/](https://www.otit.go.jp/research_toukei_h29h30/).

10. Quatorze secteurs sont ouverts au total. Les autres secteurs d'activités sont les suivants : entretien des bâtiments, métallurgie, fabrication de machines industrielles, électronique et informatique, construction, construction navale, réparation automobile, aviation, hôtellerie, agriculture, pêche, agroalimentaire, restauration.

11. À savoir 60 000 personnes au cours des cinq premières années. Le secteur de la restauration vient en second, suivi de celui de la construction. Tous les chiffres sont disponibles dans ce document du ministère des Affaires juridiques : <http://www.moj.go.jp/content/001308076.pdf>.

loin de ceux des pays voisins : moins de 8 000 personnes si l'on additionne les chiffres évoqués ci-dessus, au regard de 310 000 travailleuses domestiques ou de soins à Hong Kong (2012), 210 000 à Singapour (2013) ou 200 000 à Taiwan (2014) (OGAWA, 2014).

### **Travail reproductif et migrations par le mariage au Japon**

De même que pour l'immigration de travail comme domestique ou aide-soignante, l'immigration par le mariage n'a pas été un phénomène social aussi marquant que dans les autres pays riches de la région. Durant la décennie 2000, les mariages internationaux ont représenté 13,6 % des mariages enregistrés en Corée du Sud (2005), 27,4 % à Taiwan (2004) et 6,1 % Japon (2006)<sup>12</sup>. Il s'agit toutefois d'un phénomène migratoire très visible dans certaines régions du Japon, en particulier dans des zones rurales où la présence des épouses étrangères a été l'unique forme d'immigration de long terme. Dans certaines régions touchées par la dépopulation, les mesures de soutien au mariage se sont développées dans les années 1980 et ont perduré jusqu'à aujourd'hui. Certaines localités ont tout particulièrement soutenu les mariages transnationaux, ce qui a soulevé des critiques en termes d'exploitation des femmes venues de pays moins riches (SHUKUYA, 1988 ; SATO, 1989 ; TAKEDA, 2011).

Tout en gardant à l'esprit la complexité des motivations à la migration et au mariage, cet article se focalise sur l'analyse du transfert d'une force de travail reproductif. Ainsi, le vocabulaire du marché du travail peut paraître inapproprié lorsqu'on parle de déplacement de personnes mais, de fait, certains chercheurs démontrent comment la négociation en termes d'offre et de demande de travail est parfois très clairement formulée dans le « contrat de mariage » oral dès le départ<sup>13</sup>. Dans le cas du Japon que nous présentons ici, la question est plus implicite mais

---

12. Il s'agit ici des statistiques des mariages binationaux, tous ces mariages ne relèvent pas de ce qu'on appelle « migrations par le mariage », mais les études plus fines permettent de considérer que le phénomène de migration par le mariage est bien le facteur qui explique le mieux l'augmentation rapide de ces mariages dans les années 1990 et 2000.

13. Voir en particulier les travaux de Melody Lu sur Taiwan : LU, 2012.

des éléments permettent de souligner que cet aspect n'est pas absent des échanges qui se jouent dans le cadre des mariages transnationaux entre femmes chinoises et hommes japonais, voire entre femmes chinoises et familles ou communautés locales japonaises.

*Procréer : la participation des épouses migrantes à la démographie.*

Selon la définition proposée en introduction, la première tâche du travail reproductif est de renouveler la force productive de travail, dans sa dimension biologique (procréer) et dans sa dimension quotidienne en assurant de bonnes conditions aux besoins physiques (travail domestique) et émotionnels (travail de l'intimité). Les rares travaux qui portent sur l'aspect intime ou émotionnel du travail s'intéressent plutôt aux migrantes travaillant comme hôtesses dans les bars et les clubs. Nous avons nous-même peu abordé ces questions dans les entretiens, et le dialogue a souvent dévié vers le fait que la communication au sein des couples était difficile, que les maris japonais étaient peu enclins à s'exprimer. Concernant la prise en charge du travail domestique – courses, cuisine, ménage, etc. – cela était largement considéré comme une évidence de la part des migrantes, voire comme un travail désirable par comparaison à d'autres emplois (LE BAIL, 2012). Surtout, comme le décrit avec beaucoup de nuances Lee Sunhee (2015), il est souvent investi par les épouses migrantes comme un moyen de prouver sa légitimité et son intégrité face aux présomptions d'intention de fuir une fois le statut de résident permanent obtenu<sup>14</sup>.

Nous allons surtout ici analyser la contribution des épouses migrantes à la fécondité. Les entretiens avec les représentants associatifs ou politiques japonais mettent en évidence que la communauté d'accueil a des attentes en termes de procréation. Les entretiens d'enquête soulignent comment certains critiquent le fait que les Chinoises évitent d'avoir des enfants et comment d'autres apprécient, au contraire, qu'elles en aient plus que les migrantes coréennes<sup>15</sup>. Quelles que soient les opinions, les entretiens soulignent que la question de la procréation

---

14. Voir aussi, pour le cas des Philippines, FAIER, 2009.

15. Notes de terrain 2009, 2011.



et de la maternité est omniprésente. De fait, beaucoup des zones où des mesures locales ont été mises en place en faveur des mariages, et en particulier en soutien aux mariages internationaux, sont dans les régions les plus touchées par la dépopulation et par un taux élevé de célibat masculin (YAGUCHI, 2004 ; TAKEDA, 2011, p. 268).

En Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, les études ont montré que le taux de fertilité est plus bas pour les couples issus de mariages transnationaux et/ou multi-ethniques. Les relations au sein du couple et le besoin d'adaptation culturelle, le manque de soutien social pour l'époux immigré (en général la femme) seraient des facteurs d'impact négatif sur la fertilité. Dans le cas japonais, c'est ce que démontrent aussi les travaux statistiques de KOJIMA Hiroshi (2007) : la fertilité des femmes étrangères dans les couples mixtes est plus basse que celle des couples japonais au début des années 2000. Reprenant une méthodologie similaire, YAMAUCHI Masakazu (2015, p. 30) conclut que les femmes étrangères n'ont pas contribué au léger retour de fertilité observé entre 2005 et 2010 au Japon (TFR passé de 1,25 à 1,42). De même l'analyse fine des données du recensement de 2005 par HANAOKA and TAKESHITA (2015) montre que, comparés aux couples de Japonais ou aux couples formés par deux étrangers, les couples mixtes, en particulier entre un homme japonais et une femme asiatique, ont un taux de fertilité moyen beaucoup plus bas. Les taux estimés sont particulièrement bas dans le cas des couples formés d'un homme japonais et d'une femme chinoise<sup>16</sup>. L'instabilité des relations au sein des couples binationaux et la difficile intégration des femmes seraient des éléments d'explication du nombre réduit d'enfants. Ajoutons à cela le fait que beaucoup de femmes chinoises font un second mariage<sup>17</sup> et ont déjà des enfants en Chine avant d'arriver au Japon comme le montrent nos enquêtes de terrain (LE BAIL, 2012).

---

16. Couples dont la femme a moins de 40 ans : 49,6 % sans enfant, 33,1 % 1 enfant, 15,2 % 2 enfants pour les couples homme japonais/femme chinoise ; 23,7 % sans enfant, 29 % 1 enfant, 36,4 % 2 enfants pour les couples japonais.

17. Pour les épouses chinoises de Japonais en 2005, 43,3 % avaient déjà été mariées. Voir *Heisei18 nendo « kekkon ni kansuru tôkei » no gaikyô* 平成18年度「婚姻に関する統計」の概況. (Statistiques 2016 sur le mariage), Ministry of Health, Labor and Welfare, 2006. Disponible en ligne : <http://www.mhlw.go.jp/toukei/saikin/hw/jinkou/tokusyū/konin06/index.html>.

*Prendre soin : la participation des épouses migrantes à la prise en charge d'une population vieillissante*

Les attentes en termes de soin aux personnes âgées semblent également confirmées lorsque l'on observe que proportionnellement les femmes étrangères se marient souvent dans des foyers où vivent les beaux-parents. Le recensement de la population donne la composition du foyer et permet donc d'établir si un couple vit avec les beaux-parents. Ishikawa (2007) a fait une analyse fine du recensement de 2000 qui permet de croiser deux informations : la proportion de femmes migrantes vivant avec les beaux-parents et la répartition des femmes étrangères mariées à un Japonais par département. Son étude montre tout d'abord que les départements ayant attiré beaucoup d'épouses étrangères (des départements où l'essentiel de l'immigration est celle des épouses étrangères) sont des départements ayant conservé plus qu'ailleurs une forte proportion de foyers à plusieurs générations (ISHIKAWA, 2007, p. 308-309)<sup>18</sup>. Si l'on compare avec les foyers entièrement japonais dans ces départements, la situation des épouses étrangères n'est pas forcément très différente de celles des épouses japonaises : 21,5 % de l'ensemble des foyers du département de Yamagata sont formés de trois générations et 22,7 % des foyers comptant une épouse étrangère. Dans le département d'Akita la différence est plus marquée : 16,4 % de l'ensemble des foyers et 26,4 % des foyers comptant une épouse étrangère. Ainsi il nous paraît surtout intéressant de pointer du doigt le fait que ce sont des régions aux structures familiales plus conservatrices qu'ailleurs qui ont attiré des épouses migrantes. D'autres données quantitatives soulignent la difficulté des hommes à se marier dans ces régions : dans certains villages le taux de célibat des fils aînés (traditionnellement responsables des parents) approche les 70 % (TAKEDA, 2011). En outre, plus qu'ailleurs au Japon, les localités ont depuis

---

18. Dans les départements du Nord-Est de la région du Tōhoku, 6,1 % des migrantes étrangères à Aomori, 9,2 % à Miyagi, 12,9 % à Fukushima, 17,4 % à Iwate, 22,6 % à Yamagata et 28,4 % à Akita vivaient avec leurs beaux-parents (femmes de plus de 15 ans). Il faut rapporter ces pourcentages au fait qu'au niveau national, ce n'est que 3,9 % des résidentes étrangères qui vivent avec leurs beaux-parents et que la grande majorité des résidentes étrangères ne sont pas mariées à un Japonais, mais sont étudiantes, apprenties, etc.

les années 1970 développé des aides au mariage pour contrer la dépopulation<sup>19</sup>. Ces aides ont avant tout visé (et visent encore) des femmes japonaises d'autres régions, mais ont commencé à promouvoir des mariages transnationaux à partir des années 1980, le département de Niigata, suivi des départements du Tōhoku ont été les plus connus pour ce type d'initiatives (SATO, 1989).

L'enquête qualitative confirme le rôle joué par les épouses auprès des parents du mari. C'est par exemple le cas de Bin (femme chinoise, trentenaire) arrivée suite à son mariage en 2009. Elle a eu un enfant et vit avec ses beaux-parents dans le département de Yamagata, bien que son mari travaille à l'étranger. Ses beaux-parents refusent qu'elle le rejoigne ou qu'elle travaille à l'extérieur afin de s'occuper d'eux et du petit-fils.

Ils [les Japonais] font venir une épouse mais ne nous demandent jamais rien au sujet de notre propre famille. Pour chacune de nous c'est différent, moi je viens de Shanghai mais mes parents n'ont pas une grosse retraite. Je dois aussi prendre en charge mes propres parents<sup>20</sup>.

Comme beaucoup d'autres femmes interviewées, Bin se plaint du sentiment de devoir se consacrer à sa belle-famille comme si son mariage et sa migration avaient entraîné une rupture avec sa vie d'avant. Cette injonction aux soins des beaux-parents et des enfants est le sujet de nombreuses tensions dans le couple<sup>21</sup>, faisant peser sur les femmes le stigma de mauvaise mère, mauvaise belle-fille, lorsqu'elles désirent travailler à l'extérieur. Le poids de ce stigma est particulièrement bien décrit par LEE Sunhee (2018) et LIEBA Faier (2009) qui montrent comment

---

19. Une étude de YAGUCHI Etsuko (2004) réalisée auprès de 2253 communes rurales (dont 967 de moins de 10 000 habitants) indiquait que 50 % d'entre elles avaient maintenu des mesures de soutien au mariage depuis plusieurs décennies. La proportion montait à 62 % pour les communes de moins de 10 000 habitants. Ces aides prenaient trois formes principales : embauche d'un conseiller matrimonial municipal ; soutien financier pour l'organisation et la tenue de la cérémonie de mariage ; organisation d'événements sportifs, culturel, voyages devant favoriser les rencontres.

20. Entretien, Shinjō, juillet 2011.

21. Nombreux entretiens avec des associations. Voir LE BAIL, 2012.

les épouses étrangères tentent de remplir ce rôle au mieux pour arriver à s'insérer dans les communautés locales.

Toutefois, plus encore que la prise en charge des parents du mari, l'enquête qualitative souligne le souci des maris à ne pas vieillir seul. D'autres entretiens évoquent la prise en charge par la femme migrante du mari âgé. Ainsi, des femmes évoquent dans les entretiens leur surprise quant au peu d'intérêt de leur mari pour la vie de couple, voire leur peu d'intérêt d'avoir des enfants ensemble même quand ils n'en ont jamais eu. Face au souci de vieillir seul dans de mauvaises conditions, l'entourage semble parfois encourager les hommes au mariage international. Si ce constat ne repose que sur quelques données tirées d'entretiens dans le cas du Japon, c'est une réalité précisément décrite par des études à Singapour (YEOH *et al.*, 2013) et à Taiwan (LU, 2012) où le choix d'un mariage international est une alternative plus économique à l'embauche d'une aide-soignante ou d'une travailleuse domestique.

Par ailleurs, dans le domaine du soin aux personnes âgées, il est intéressant de voir que les épouses migrantes, comme beaucoup de Japonais et Japonaises aujourd'hui, sont poussées vers le secteur rémunéré qui manque de main-d'œuvre. Maria Rosario Piquero BALLESCAS (2009) indique ainsi que le nombre de Philippines déjà installées au Japon qui suivent des formations d'aide à domicile ou autres professions du soin sont plus nombreuses que celles qui arrivent *via* les programmes décrits dans la partie précédente. LEE (2015) de son côté décrit les programmes de formation d'aide-soignante qui ont été mis en place après le tsunami de 2011 dans les régions dévastées afin de proposer une alternative à des épouses migrantes dans des situations de très grande précarité. Ceci illustre comment les migrantes naviguent entre des formes-types de transfert de main-d'œuvre liée au travail reproductif telles que nous les avons présentées ci-dessus dans la partie sur le cadre théorique.

### *Socialiser : éducation des enfants et participation au maintien des communautés locales*

Le troisième aspect du travail reproductif est celui de la reproduction sociale au sens de la reproduction d'une population qualifiée et sociable. Au cours de

l'entretien cité ci-dessous, Bin évoquait aussi que ses beaux-parents s'opposaient à ce qu'elle parle chinois à son enfant. Si certains couples valorisent la biculturalité des enfants, le désir des beaux-parents japonais à ce que leurs petits enfants soient élevés comme des Japonais est particulièrement fort dans les régions rurales (ce qui est confirmé aussi bien par les mères chinoises que par les associations de soutien dans notre enquête). Les mêmes entretiens semblent indiquer un alignement des maris à leurs parents, ou bien un manque de prise de position de leur part, une certaine passivité. Toutefois, le manque d'enquêtes auprès des maris appelle à une certaine prudence. Les publicités vantant les atouts d'un mariage international présentent souvent un étrange mélange de considérations conservatrices (femmes dévouées, facile à contrôler) et progressistes (rencontre des cultures, enfants bilingues). Quels arguments touchent le plus les candidats japonais aux mariages internationaux ? Des études sont nécessaires sur ce point qui mettront sûrement en évidence des différences entre le cas des épouses chinoises et coréennes, et le cas des épouses philippines dont l'altérité physique et culturelle est d'emblée évidente.

Les documents étudiés ici portent moins sur les attentes des maris et de la famille élargie, que sur celles de la communauté locale, attentes rendues visibles au travers du type de soutien apporté aux épouses migrantes. Une étude datant de 1997 sur les mesures mises en place pour l'accueil des résidents étrangers dans 44 municipalités de Yamagata avait montré que la principale mesure prise était la traduction en langues étrangères du carnet de santé mère-enfant (*boshi kenkō techō* 母子健康手帳) (36 des 44 gouvernements locaux) ; avant même l'offre de cours de japonais par les municipalités (27 cas). 11 municipalités avaient mis en place une permanence d'information pour les étrangers<sup>22</sup>. Ceci souligne l'importance portée au rôle de mère des femmes migrantes, plus qu'à la prise en compte de leur insertion sociale. Un exemple plus récent, toujours dans le département de Yamagata, est symbolique de la volonté d'aider les mères étrangères à éduquer leurs enfants en japonais. Il s'agit de l'association Yamagata Japonica, qui en 2008 a reçu du département un financement pour créer un manuel d'apprentissage du japonais à destination des migrants. Leur choix a été de focaliser sur le vocabulaire de l'éducation des enfants. Le manuel est intitulé « Le japonais pour élever son

---

22. Okawa K., 1998, *Kokusai jidai no chihō toshi to gaikokujin* 国際時代の地方都市と外国人, Rapport au ministère de l'Éducation cité par KAMIYA Hiroo, 2015.

enfant, à destination des mères étrangères » (*Gaikokujin habaoya no tame no kosodate nihongo hyōgen* 外国人母親のための子育て日本語表現). On peut lire en introduction « Nous avons réalisé ce manuel pour les mères mariées à des Japonais et élevant leurs enfants au Japon ». Les thèmes des leçons sont entre autres les suivants : il faut manger de tout, travaille bien à l'école, range tes affaires, il ne faut pas faire de gâchis, sois gentil avec les plus petits que toi. L'iconographie est intéressante car elle met en avant une image extrêmement normée de la famille tout en rendant invisible l'altérité de la mère.



FIGURE 02. ICONOGRAPHIE DU MANUEL « LE JAPONAIS POUR ÉLEVER SON ENFANT, À DESTINATION DES MÈRES ÉTRANGÈRES »  
 (GAIKOKUJIN HAHAOYA NO TAME NO KOSODATE NIHONGO HYŌGEN  
 外国人母親のための子育て日本語表現)

Il semble demandé à la mère étrangère de reproduire une certaine homogénéité culturelle au détriment de sa propre culture. Cette pression à l'invisibilisation des épouses étrangères a été décrite par plusieurs chercheurs (FAIER, 2008 ; LEE, 2015) et TAKEDA (2011) a rappelé que sous d'autres formes les épouses japonaises des régions rurales font face à des injonctions similaires qu'elles trouvent trop conservatrices. Le travail de socialisation attendu fait très souvent l'objet de discussions, de tensions, de négociations au sein des couples. Concernant les femmes chinoises de notre enquête, beaucoup ont cherché à assurer une socialisation de leurs enfants plus ouverte sur le monde par souci de compenser

un milieu socio-culturel qui leur semble pauvre. Certaines femmes mettent de l'argent de côté en prévision des études supérieures et souhaitent que leur enfant quitte la région où leurs aspirations, à elles, de mobilité sociale se sont trouvées piégées (SAIHANJUNA, 2011 ; LE BAIL, 2012). Beaucoup décrivent les tensions entre une belle-famille qui souhaite garder près d'elle les jeunes et des femmes étrangères (ou non) aspirant à une plus grande mobilité pour leurs enfants. Cette tension est évocatrice du souci de maintenir des communautés locales en difficultés du fait de la dépopulation.

### **Conclusion : le recul des migrations par le mariage**

Cet article a décrit comment les attentes, implicites ou explicites, de la part des foyers et des communautés locales ayant accueilli des épouses migrantes en termes de participation au travail reproductif ont pu être formulées, mais sont en partie illusoire. Certes les femmes étrangères ayant migré au Japon ont participé à la prise en charge du travail reproductif dans la sphère privée du foyer, mais aussi, plus récemment, dans la sphère publique des établissements de soin. Dans le contexte japonais d'une très forte restriction de l'immigration de travail dans le secteur reproductif – travail domestique et travail de soin aux personnes – l'immigration par le mariage est apparue, un temps, comme la seule forme de prise en charge par des femmes étrangères de ce travail. Toutefois, cela est resté marginal et en particulier cela n'a pas contribué à augmenter la natalité.

Les dix dernières années sont marquées par une double tendance : d'une part l'ouverture croissante, quoique timide encore, des portes à une immigration de travail dans le secteur reproductif ; d'autre part, le reflux important du phénomène des « épouses asiatiques ». Il pourrait être tentant de lier les deux tendances en considérant qu'elles se compensent. Toutefois, les travaux dans d'autres pays asiatiques montrent plutôt que dans les années 1990 et 2000, les deux tendances se sont stimulées l'une l'autre. Dans le cas de Taiwan ou de Singapour, qui ont largement ouvert leurs portes aux travailleuses domestiques et aux professionnelles du soin, les migrations par le mariage sont bien plus importantes qu'au Japon et semble être considérées comme une alternative pour les familles n'ayant pas les moyens d'avoir recours à des services payants (LU, 2012 ; YEOH *et al.*, 2013).



Il faudrait donc chercher les raisons du recul des migrations par le mariage ailleurs que dans un phénomène de balance. Depuis le milieu des années 2000, le reflux des mariages internationaux au Japon est manifeste : de plus de 33 000 nouveaux mariages entre une femme étrangère et un homme japonais en 2005, le nombre est passé à quelque 23 000 en 2010 et moins de 15 000 en 2015<sup>23</sup>. Ces chiffres concernent bien sûr aussi les mariages dans les centres urbains, qui restent les plus nombreux, et les mariages entre hommes japonais et femmes étrangères qui se sont rencontrés au Japon, mais les entretiens dans les régions rurales étudiées ont permis de mettre en évidence qu'à l'exception de quelques communes très dynamiques, les nouvelles arrivées de femmes par mariage sont devenues très rares. Aucun travail de recherche ne s'est encore attelé à expliquer ce reflux, mais il est évident que des facteurs très divers doivent être pris en compte. Tout d'abord, au niveau individuel, une génération est passée depuis les années 1990 et l'injonction au mariage pour les hommes, même dans les régions rurales, a probablement reculé (TOKUHIRO, 2010, p. 164). La diversification des foyers et le célibat sont mieux acceptés et les jeunes Japonais sont sûrement peu désireux de reproduire les expériences matrimoniales difficiles de leurs parents. Au niveau des communautés locales le rapport au processus de dépopulation a évolué : aux initiatives des années 1980-1990 pour contrer la dépopulation, ont succédé une acceptation de la tendance démographique et une volonté de redynamiser ou de maintenir le niveau de vie par d'autres moyens que le maintien de la population locale (MATANLE et RAUSCH, 2011, p. 274). De plus, la prise en charge des personnes âgées au niveau local a été l'objet d'approches innovantes qui font du Japon un modèle en termes d'adaptation au vieillissement des communautés (VOGT, 2018). Au niveau national, la question de la prise en charge du travail reproductif est un sujet de législation important. Certes, cela passe en partie par les politiques migratoires, mais les législateurs semblent surtout se concentrer sur les mesures pro-natalité et la transformation de la prise en charge du soin aux personnes âgées. Enfin, au niveau global, le Japon est beaucoup moins attractif

---

23. Chiffres tirés de la dernière publication dédiée aux mariages du ministère de la Santé, du Travail et des Affaires sociales (*kōsei rōdō shō* 厚生労働省). 平成28年度 人口動態統計特殊報告「婚姻に関する統計」の概況 en ligne : <https://www.mhlw.go.jp/toukei/saikin/hw/jinkou/tokusyuu/konin16/index.html>.

que dans les années 1980-1990. En outre, les pays d'origine des épouses migrantes sont aussi parfois dans une transition démographique compliquée, c'est le cas de la Chine et de la Corée du Sud où le déficit de femmes par rapport aux hommes peut être un élément à prendre en compte dans le recul des mariages avec des hommes japonais. Si le Japon a du mal à devenir attractif pour les migrants hautement qualifiés (OISHI, 2012), il devient également de moins en moins attractif pour les migrants moins qualifiés, en particulier vers les zones rurales.

### Bibliographie

- ASATO Wakō 安里和光, 2014, « Fusoku suru kea to gaikoku-jin ukeire seisaku. Kango, kaigo, kaji o megutte » 不足するケアと外国人受け入れ政策。看護、介護、家事をめぐる。 *Foramu gendai shakaigaku* フォーラム現代社会学, 13, p. 93-101.
- BALLESCAS Maria Rosario Piquero, 2009, « Filipino Caregivers in Japan: The State, Agents, and Emerging Issues », *Kyūshū daigaku Ajia sōgō seisaku sentā* 九州大学アジア総合政策センター紀要, n° 3, p. 127-138.
- BENERIA Lourdes, 1979, « Reproduction, production and the sexual division of labour », *Cambridge Journal of Economics*, 3, p. 203-225.
- BENERIA Lourdes, 2007, « Paid/Unpaid Work and the Globalization of Reproduction », *GEM-IWG Working Paper*.
- CONSTABLE Nicole (dir.), 2005, *Cross-border marriages: gender and mobility in transnational Asia*, University of Pennsylvania Press, Philadelphia.
- FAIER Lieba, 2008, *Intimate Encounters. Filipina Women and the Remaking of Rural Japan*, University of California Press, Berkeley.
- FALQUET Jules, HIRATA Helena, KERGOAT Danièle, LABARI Brahim, LE FEUVRE Nicky & SOW Fatou, 2010, *Le sexe de la mondialisation. Genre, classe, race et nouvelle division du travail*, Presses de Sciences Po, Paris.

- FRESNOZA-FLOT Asuncion & RICORDEAU Gwenola (dir.), 2017, *Southeast Asian Women on the Move: International Marriages and Marital Citizenship*, Routledge, Londres.
- GLENN Evelyn Nakano, 1992, « From servitude to service work: Historical continuities in the racial division of paid reproductive labor », *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 18, no. 1, p. 1-43.
- GRILLOT Caroline, 2010, *Volées, envolées, convolées... Vendues, en fuite ou re-socialisées : les « fiancées » vietnamiennes en Chine*, Connaissances et savoirs, Paris.
- HANAOKA Kazumasa & TAKESHITA Shuko, 2015, « Fertility Outcomes and the Demographic and Socioeconomic Backgrounds of Three Types of Couples: Cross-Border, Immigrant, and Native-born Couples », in ISHIKAWA Yoshitaka (dir.), *International Migrants in Japan. Contributions in an Era of Population Decline*, Kyoto University Press, Kyoto, p. 44-73.
- ISHIKAWA Yoshitaka 石川 義孝, 2007, *Jinkō genshō to chiiki – chirigakuteki apurōchi* 人口減少と地域—地理学的アプローチ (Dépopulation et territoires. Une approche géographique) Kyoto University Press 京都大学学術出版会, Kyoto, p. 347.
- ITO Ruri 伊藤るり, 2009, « Zaiseisan rōdō no kokusai iten ni okeru ekkyokuteki setai oji, kokka, josei ijūsha » 再生産労働の国際移転における越境的世帯保持, 国家, 女性移住者 (Liens familiaux, État femmes migrantes. Le travail reproductif dans un contexte de mobilités internationales) in KOKUSAI IDŌ TO JENDĀ KENKYŪKAI (Groupe de recherche Migrations internationales et Genre), *Ajia ni okeru zaiseisan ryōiki no gurōbaruka to jendā zaihaichi* アジアにおける再生産領域のグローバル化とジェンダー再配置 (Globalisation du secteur reproductif et réarrangement des rôles genrés en Asie), p. 3-15.

ITO Ruri, 2013, « Les travailleuses domestiques migrantes en Asie », *Hommes et Migrations*, n° 1302, p. 33-39.

KAMIYA Hiroo, 2015, « Local Municipal Measures to Support Marriage Migrants in Japan », in ISHIKAWA Yoshitaka (dir.), *International Migrants in Japan. Contributions in an Era of Population Decline*, Kyoto University Press, Kyoto, p. 256-274.

KOFMAN Eleonore, 2012, « Rethinking Care through Social Reproduction: Articulating Circuits of Migration », *Social Politics*, vol. 19(1), p. 142-162.

KOJIMA Hiroshi 小島宏, 2007, « Kokusai kekkon fūfu no kazoku keisei kōdō. Nihon to taiwan no hikaku bunseki » 国際結婚夫婦の家族形成行動——日本と台湾の比較分析 (Family Formation Behaviors of Couples in Cross-Border Marriage : A Comparative Analysis of Japan and Taiwan), *Keizaigaku ronsan* 経済学論纂, 47(3/4), p. 175-196.

LE BAIL Hélène, 2012, « Femmes chinoises dans les campagnes japonaises : négociation de la modernité », in ANGELOFF Tania & LIEBER Marylène (dir.), *Chinoises au XXI<sup>e</sup> siècle. Ruptures et continuités*, La Découverte, Paris, p. 139-156.

LE BAIL Hélène, 2017, « Cross-border Marriages as a Side Door for Paid and Unpaid Migrant Workers. The Case of Marriage Migration between China and Japan », *Critical Asian Studies*, vol 49(2), p. 226-243.

LE BAIL Hélène, LIEBER Marylène & RICORDEAU Gwenola (dir.), 2018, « Migrations par le mariage et intimités transnationales », *Cahiers du genre*, n° 64.

LEE Hyunok, 2012, « Political Economy of Cross-Border Marriage: Economic Development and Social Reproduction in Korea », *Feminist Economics*, n° 18, p. 177-200.

- LEE Hyunok, 2014, « Trafficking in Women? Or Multicultural Family? The Contextual Difference of Commodification of Intimacy », *Gender, Place, and Culture*, n° 21, p. 1249-1266.
- LEE Sunhee 李善姬, 2015, « Gaikokujin hanayome to shite ikiru to iu koto. Saiseisan rōdō to chūkaigata kokusai kekkon » 外国人花嫁として生きるということ。再生産労働と仲介型国際結婚 (Être une « épouse étrangère », travail reproductif et mariages arrangés internationaux), *Imin seisaku kenkyū* 移民政策研究 (Migration Policy Review), n° 7, p. 39-54.
- LEE Sunhee, 2018, « Épouses migrantes dans le Nord-Est du Japon. Travail invisible et vulnérabilité structurelle », *Cahiers du genre*, n° 64, p. 45-66.
- LU Melody et YANG Wen-Shan (dir.), 2010, *Asian Cross-border Marriage Migration: Demographic Patterns and Social Issues*, Amsterdam University Press, Amsterdam.
- LU Melody Chia-Wen, 2012, « Transnational Marriages as a Strategy of Care Exchange: Veteran Soldiers and their Mainland Chinese Spouses in Taiwan », *Global Networks*, vol. 12, n° 2, p. 233-251.
- MASKENS Maïté (dir.), 2013, « Dossier Mariages et migrations : l'amour et ses frontières » *Migrations société*, vol. 25, n° 150, p. 41-151.
- MATANLE Peter, RAUSCH Anthony, 2011, *Japan's Shrinking Regions in the 21st Century: Contemporary Responses to Depopulation and Socioeconomic Decline*, Cambria Press, Amherst, New York, p. 274.
- MINISTÈRE DES AFFAIRES JURIDIQUES, décembre 2019, « Kokuseki-chiiki betsu zairyūshikaku betsu zairyū gaikokujin » 国籍・地域別 在留資格 (在留目的) 別 在留外国人 (population étrangère par nationalités et statuts de résidence). URL : [http://www.moj.go.jp/housei/toukei/toukei\\_ichiran\\_touroku.html](http://www.moj.go.jp/housei/toukei/toukei_ichiran_touroku.html).

- OGAWA Reiko 小川玲子, 2014, « Higashi Ajia no gurōbaru-ka suru kea wāku. Nikkan no imin to kōreisha kea » 東アジアのグローバル化するケアワーク。日韓の移民と高齢者ケア (Globalisation du travail de care en Asie de l'Est. Migration et soins aux personnes âgées au Japon et en Corée du Sud), *Sōkan shakai kagaku* 関連社会科学 (*Komaba studies in society*), n° 24, p. 3-23.
- OGAWA Reiko, 2016, « Demographic Change and Migration of Care Workers: State, Care facilities and Migrants », in NAGY S. (dir.) *Japan's demographic revival*, World scientific, Singapour, p. 83-112.
- OISHI Nana, 2012, « The Limits of Immigration Policies: Highly-Skilled Migration in Japan », *American Behavioral Scientist*, 56 (8), p. 1080-1100.
- PALRIWALA Rajni & UBEROI Patricia (dir.), 2008, *Marriage, Migration and Gender*, Sage Publications India, New Delhi.
- PARRENAS Rhacel Salazar, 2012, « The reproductive labour of migrant workers », *Global Networks*, vol.12(2), p. 269-275.
- PIPER Nicola & ROCES Mina (dir.), 2003, *Wife or Worker? Asian Women and Migration*, Rowman and Littlefield, Lanham.
- RICORDEAU Gwenola, 2014, « La globalisation du marché matrimonial vue des Philippines », in BROQUA Christophe & DESCHAMPS Catherine (dir.), *L'échange économique-sexuel*, EHESS, Paris.
- SAIHANJUNA 賽漢卓娜, 2011, *Kokusai idō jidai no kokusai kekkon. Nihon no nōson ni totsuida Chūgoku-jin josei* 国際移動時代の国際結婚—日本の農村に嫁いだ中国人女性 (Mariages internationaux à l'ère des migrations globales. Femmes chinoises mariées dans les campagnes japonaises), Keisō shobō 勁草書房, Tokyo.

- SATŌ Takao 佐藤隆夫, 1989, *Nomura to kokusai kekkon* 野村と国際結婚 (Mariages internationaux en zone rurale), Nippon Hyōronsha, Tokyo.
- SCHAEFFER Felicity Amaya, 2012, *Love and Empire: Cybermarriage and Citizenship Across the Americas*, New York University Press, New York.
- SHUKUYA Kyōko 宿谷京子, 1988, *Ajia kara kita Hanayome-mukaeru gawa no ronri* アジアから来た花嫁。迎える側の論理 (Fiancées asiatiques. Les logiques de l'accueil), Akashi, Tokyo.
- SUZUKI Nobue, 2007, « Carework and migration: Japanese perspectives on the Japan-Philippines economic partnership agreement », *Asia Pacific Migration Journal*, vol. 13, no. 4, p. 357-381.
- TAKEDA Hiroko, 2005, *The Political Economy of Reproduction in Japan Between Nation-State and Everyday Life*, Routledge, Londres & New York.
- TAKEDA Satoko 武田さところ, 2011, *Mura no kokusai kekkon saiko. Kekkōon iju josei to nomura no shakai hen'yō* 村の国際結婚再考。結婚移住女性と野村の社会変容 (Repenser les mariages internationaux en zones rurales. Migration par le mariage et société rurale en transformation), Mekon, Tokyo.
- TOKUHIRO Yoko, 2010, *Marriage in Contemporary Japan*, Routledge, New York, p. 164.
- TRUONG Thanh-Dam, 1996, « Gender, international migration and social reproduction: implications for theory, policy, research and networking », *Asian and Pacific Migration Journal*, vol. 5 (1), p. 27-52.
- VOGT Gabriela, 2018, *Population Aging and International Health-Caregiver Migration to Japan*, Springer, p. 103.
- WANG Hong-zen & Hsin-Huang Michael HSIAO (dir.), 2009, *Cross-Border Marriages with Asian Characteristics*, Academic Sinica, Taipei.

YAGUCHI Etsuko 矢口悦子 (dir.), 2004, *Chihō kōkyō dantai nado ni okeru kekkon shien ni kansuru chōsa kenkyū* 地方公共団体等における結婚支援に関する調査研究 (Survey on Marriage Support Measures in Rural Communities), Kodomo mirai zaidan ことも未来財団, Tokyo.

YAMAUCHI Masakazu, 2015, « The Fertility Contribution of Foreign Women to Japan », in ISHIKAWA Yoshitaka (dir.), *International Migrants in Japan. Contributions in an Era of Population Decline*, Kyoto University Press, Kyoto, p. 23-43.

YEOH Brenda S. A., CHEE Heng Leng & VU Thi Kieu Dung, 2013, « Global Householding and the Negotiation of Intimate Labor in Commercially-Matched International Marriages between Vietnamese Women and Singaporean Men », *Geoforum*, vol. 51, p. 284-293.

Résumé : Cet article croise la question de l'immigration de femmes au Japon *via* les mariages internationaux et la question de la prise en charge du travail reproductif dans un contexte de vieillissement rapide de la population, voire de dépopulation. Partant d'une définition du travail reproductif qui inclut travail rémunéré et non rémunéré, l'article situe d'abord le cas des migrations de femmes par le mariage au regard des politiques migratoires japonaise concernant le secteur du soin à la personne. Il fait l'hypothèse que dans un pays réticent à l'externalisation du travail de soin et où les possibilités d'immigration dans ce secteur d'activité restent restreintes comparées aux pays voisins, le mariage a pu être une alternative pour combler les besoins de main d'œuvre. L'article propose ensuite, à partir d'études empiriques, d'observer si dans les faits les épouses étrangères arrivées par mariages internationaux ont rempli ou non des attentes en termes de travail reproductif.

Mots-clés : Japon, migrations de mariage, mariages internationaux, travail reproductif, politiques migratoires



*Abstract: This article examines the nexus between the immigration of women through transnational marriages to Japan and the issue of reproductive work in a rapidly ageing society, which is, additionally, undergoing a process of depopulation. Adopting a definition of reproductive work which includes both paid and unpaid work, this article focuses on female marriage migration in regards to Japanese migration policies pertaining to the sector of care work. Our hypothesis is that, in a country where care work is less externalized and where immigration opportunities for care workers are limited compared to the neighbouring countries, marriage migrants may have served as an alternative, in order to fulfil a specific need and cater to the workforce. Secondly, based on empirical case studies, this article examines if the migrant spouses have in fact fulfilled these predetermined expectations in terms of reproductive work.*

*Keywords: Japan, marriage migration, transnational marriages, reproductive work, migration policy*

キーワード：日本、移民、国際結婚、再生産労働，移民政策